

Lettre du Maire

Commune de Caylus



Au printemps dernier, fort d'une équipe solide et compétente, je me suis présenté à vos suffrages avec humilité et conviction. Six mois plus tard, c'est la même détermination sans faille qui m'anime pour répondre à l'espoir que nous avons suscité.

C'est une année très particulière qui s'achève, nous avons été confrontés à l'inconnu, inimaginable un an plus tôt : pandémie, (dé)confinement, présentiel, distanciation, crise sanitaire...

Cette crise que nous affrontons, impacte durablement la société toute entière. A Caylus, la première vague du virus Covid-19 nous a plutôt épargnés, nous laissant une impression de quelque chose de lointain qui ne nous menaçait pas directement. La deuxième vague nous a touchés de plein fouet, plus particulièrement chez nos aînés qui ont payé un lourd tribut.

Pensons à eux, chaque fois que le respect des gestes barrières devient trop pesant. L'épreuve de fond n'est pas encore terminée, nous allons devoir résister encore et vivre quelque temps avec cette menace invisible.

Lors de notre prise de fonction estivale, dans cette situation difficile, nous avons pu assurer la continuité municipale grâce au soutien de tous les agents de la commune, qu'ils en soient vivement remerciés.

Aujourd'hui, nous travaillons à une meilleure organisation des services municipaux, pour permettre aux agents de mieux remplir leurs missions, en étroite collaboration avec les élus.

Dans la phase de transition que nous venons de vivre, un état des lieux était indispensable. Il fallait reprendre les dossiers en cours ou en suspens : Tiers-Lieu/ FabLab, Maison du patrimoine, Eglise Saint-Jean-Baptiste, décharge sauvage... avant de pouvoir développer les projets contenus dans notre programme.

Dans cette première lettre d'information vous trouverez un petit aperçu du travail, entrepris sans tarder, par la nouvelle équipe municipale. Comme vous pourrez le constater, un nouveau Caylus commence à apparaître, comme nous nous y étions engagés.

C'est le sens de mon engagement personnel, ainsi que de celui de mon équipe.

En vous remerciant pour votre confiance,

Vincent Cousi
Maire de Caylus

Lettre d'information

Commune de Caylus



Photo: J. Pericas

Nous avons proposé au printemps 2020 aux Caylusiennes et Caylusiens de faire confiance à notre envie d'agir. Nous avons donc bâti notre démarche sur notre élan affectif fort pour Caylus et ses résidents. C'est cet élan qui nourrit toujours aujourd'hui notre détermination, qui nous identifie et fait notre force. Nous sommes déterminés à porter haut les intérêts de Caylus, des Caylusiennes et Caylusiens. Nous sommes déterminés à faire entendre la voix de Caylus et de son territoire dans les évolutions en cours. Nous sommes déterminés à renforcer l'attractivité de la commune à partir de ses atouts et attraits : par la rénovation des ruelles et trottoirs, par la valorisation du patrimoine historique centre bourg, par la valorisation de l'école, et par la valorisation de l'espace naturel, rural et agricole, par l'économie locale.



Photos: A. David, V. Cousi

Le Cirque de Labarthe

Valorisation du patrimoine bâti et environnemental

L'Espace Naturel Sensible (ENS) du Cirque de Labarthe est l'un des plus riches du Tarn et Garonne, et en fait un site essentiel de la commune. Les ENS ont fonction à accueillir du public et à mettre en valeur les richesses naturelles et paysagères. En 2015 et 2017, trois lots de terrasses avaient déjà été acquis, permettant de déverrouiller le site et de créer des chemins pour le valoriser. Dans une optique de projet global, des parcelles supplémentaires d'anciens jardins en terrasses vont être acquises. Une remise en valeur progressive de ces terrasses servira à enrichir l'écrin du Bourg de Caylus. Le pigeonnier, édifié au XVIII^e siècle, partiellement rénové par M. Vandewalle, soulignera les attraits touristiques et le patrimoine de la commune. Il est envisagé de le transformer en gîte d'étape de randonnée, tout en étant proche du village. Le tracé du GR46 pourra être revu pour passer à travers ces parcelles, offrant une vue inégalée sur le village et l'environnement naturel du lac de Labarthe. Dans le cadre de la gestion des ENS, le Conseil Départemental de Tarn et Garonne peut participer financièrement à l'acquisition des parcelles de terrasses à hauteur de 50%, plafonné à 15000€. De même, conformément à l'axe 5 du programme Bourgs Centres, la Région Occitanie peut soutenir la commune pour l'acquisition foncière dans le cadre de l'action intitulée « l'art des jardins en terrasse comme exemple de valorisation du patrimoine ». Ce site deviendra un atout touristique majeur pour Caylus, ainsi qu'un espace agréable en pleine nature facile d'accès pour les habitants du village.



Photos: A. David

Le Fablab et le Projet Tiers-Lieu

Le Fablab fermement implanté à Caylus

Petit rappel des initiatives. Le Fablab de Caylus trouve son origine dans une suite logique d'initiative à compter de 2007 avec la création d'une cyber-base. En 2015, cette démarche s'amplifie avec la réponse à un appel à projet régional visant à « faciliter l'émergence de Fablabs en milieu rural ». La réponse à cet appel d'offre se construit en partenariat et soutien avec la Communauté de Communes CCQREGA et la Chambre des métiers du Tarn et Garonne CMA82. Depuis, le Fablab a été labellisé auprès de l'association e-Nable ou encore Fablab MIT et a créé une formation de 6 mois en partenariat avec la CMA82 Grande École du numérique en 2017. Le 18 novembre 2019, la CCQREGA décide, en accord avec la municipalité en place, de prendre la compétence facultative « création, gestion et fonctionnement d'un tiers-lieu situé sur la commune de Caylus ». A partir de cette prise de compétence, la CCQREGA élabore un « projet ambitieux » de Tiers-lieu dans la perspective de la création d'un Master « Artisan du numérique » en partenariat avec la CMA82 et une Université.

Une nécessaire évolution. En septembre 2020, à l'issue des élections municipales ayant amené une nouvelle équipe municipale à Caylus, la CCQREGA a souhaité connaître le positionnement du nouveau maire vis-à-vis du projet Tiers-lieu et de ces incidences. Ce dernier nécessitant de nouveaux investissements en termes de locaux (acquisition et mise à disposition) au cœur du village, la municipalité de Caylus a émis des réserves vis-à-vis de l'impact sur ses propres actions à venir de valorisation du bourg. Dans le cadre d'une hypothèse de dépaysement de ce projet vers une autre commune, la CCQREGA s'ouvre à de nouvelles propositions.

Une nouvelle perspective. Dans ce contexte et avec la volonté de faire entendre sa volonté de conserver le Fablab et le Tiers-lieu sur la commune, la municipalité de Caylus propose la cession d'un bâtiment, le CARSAC, au cœur de la zone artisanale en cohérence avec l'objectif de développer des propositions de service et de formation des futurs « Artisans du numérique » et des liens possibles avec les artisans en place sur cette zone.

Le Fablab et le Tiers-lieu restent à Caylus. Le Conseil communautaire, réuni en séance plénière le 3 novembre 2020, valide la proposition de Caylus. Pour l'avenir, la mairie de Caylus entend renforcer les liens entre le projet porté par la CCQREGA et le territoire de notre commune pour le plus grand bénéfice de tous.

Budget 2020

Un budget de transition

Il peut être paradoxal de publier ici, en décembre, le budget prévisionnel 2020 de la commune de Caylus, mais tout aussi paradoxal fut sa conception après six mois de fonctionnement de l'équipe municipale précédente, suite aux élections municipales de juin 2020. Néanmoins ce budget fut bâti sur des bases saines et devrait se terminer sans grandes variations compte tenu des faibles délais pour réaliser les investissements nécessaires au déploiement des projets de la municipalité sortie des urnes.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2020 sont en légère baisse par rapport au budget prévisionnel précédent. Cette variation s'explique par une prévision inférieure en recette à celle de 2019 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19. Hormis cette nuance, le budget 2020 en cours de réalisation s'inscrit dans les budgets précédents.

Pour les prévisions de dépenses d'investissement, là encore, le budget est relativement stable car peu de projets de

relance ont pu être intégrés pour cet exercice. Les principaux projets prévus concernaient des travaux sur des bâtiments communaux, dont les ateliers municipaux, sur la voirie et sur le remplacement de véhicules vieillissants. Certains de ces projets sont en cours de réalisation. Le projet global voirie a été voté et le renouvellement des véhicules des services techniques est engagé. Les bâtiments des services techniques municipaux sont en cours d'évolution en termes d'implantation. Certaines urgences sont venues se greffer à ce budget, tout en restant dans les limites des prévisions, comme c'est le cas avec l'école, une des priorités de la nouvelle équipe municipale.

Les recettes de ces budgets sont globalement stables et laissent présager de réelles perspectives pour des projets concrets à compter de 2021. D'ores et déjà, la réflexion pour un budget 2021 en cohérence avec les besoins et les projets de la municipalité est entamée.

L'École

Des améliorations en cours

L'école est d'une importance capitale pour la commune. Elle a un impact direct sur son attractivité, sur l'installation de familles avec enfants, et donc sur le dynamisme global du village. La municipalité a une volonté forte de valoriser et soutenir son école en milieu rural.

Travaux de rénovation. Depuis cet été, de nombreux petits travaux de rénovation ont été réalisés dont entre-autre la rénovation des toilettes maternelles, l'installation d'une nouvelle boîte aux lettres, la réparation de nombreuses fuites, le remplacement de la batterie du système d'alarme et de certains extincteurs, la peinture de la classe des maternelles qui était d'origine, et la réparation de volets roulants défectueux... D'autres menus travaux sont en cours pour continuer à améliorer l'école.

Appel à projet Label École Numérique. Ce programme est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. La commune de Caylus est éligible à ce programme de l'Éducation Nationale et pourrait bénéficier d'une subvention de l'État couvrant 50% de la dépense engagée pour l'école. Il s'agit d'une opportunité d'équiper l'École en matériel numérique innovant et de remplacer des équipements devenus obsolètes. Ce projet a été réalisé en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique. Un devis a été établi et porte sur 4 vidéoprojecteurs interactifs, 2 ordinateurs portables et des prises cpl réseau.

Réflexion en cours. Une réflexion est en cours sur un plan d'aménagement global de l'école incluant des facilités d'accès pour les parents, des espaces ombragés pour les enfants, des lieux de détente et de pédagogie ouverte sur l'extérieur, et un espace partagé avec un nouveau projet ALSH.

La municipalité souhaite remercier le personnel municipal et l'équipe enseignante qui grâce à leur dévouement et efforts ont accueilli les enfants dans les meilleures conditions possibles malgré les différents protocoles imposés.



Photos: Amélie Boyer (c) Inventaire Général, Région Occitanie

Le Christ de Zadkine

Coup de projecteur

La municipalité de Caylus a sollicité le Service de l'inventaire du patrimoine du PETR Pays Midi-Quercy et les services culturels de la Région Occitanie pour réaliser une séance photos du Christ de Zadkine dans le cadre d'une politique de mise en valeur de l'œuvre. Un travail photographique de qualité a abouti à la création d'un produit multimédia, qui sous forme d'article, est en libre accès sur la plateforme de la DRAC à l'adresse suivante :

<https://patrimoines.laregion.fr/actualites/en-cours/le-christ-de-zadkine/index.html>

C'est un véritable coup de projecteur pour l'œuvre et pour Caylus. La municipalité travaille maintenant à la préparation d'une exposition des photographies dans le courant de l'été.



Le Service Technique

Un nouveau responsable de service

Sébastien Lopez a rejoint l'équipe du service technique depuis le 2 Novembre en tant que responsable de service. L'expérience qu'il a acquise durant ses 10 années au service de la commune de Saint Laurent du Médoc, est un véritable atout pour notre commune. La municipalité a déjà pu apprécier son professionnalisme, sa rigueur et sa motivation.



De nouveaux horaires d'accueil à la Mairie

La mairie sera ouverte du lundi au vendredi uniquement pour les urgences de 9h00 à 12h30. Les après-midis, une permanence téléphonique est assurée au 05.63.67.06.17.

La Voirie Communale

Le programme 2020-2021

L'état de la voirie communale a été évalué par M. Tabarly, conseiller municipal. L'accompagnement du maître d'œuvre mis à disposition par la Communauté de Communes a permis de lister l'ensemble des voies qui seraient à reprendre et d'en chiffrer le coût. La liste des voies à prendre en charge dans le cadre de ce programme voirie 2020 a été arrêtée à :

- 1-Boussac
- 2-Gusounat
- 3-St Symphorien
- 4-Phalip à Poussou
- 6-Carrefour (conteneur à poubelles) Phalip du Causse
- 7-Pech Rondols
- 8-Route de St Amans
- 9-Rue du Clapier
- 10,1-Ladet Caussanus 1er tronçon
- 11-Chemin de Maladen
- Option 1 : 10,2-Ladet Caussanus 2ème tronçon
- Option 2 : 5-Rigal

Les priorités seront données pour réparer les parties les plus abîmées et compléter les routes où des réparations ont déjà été commencées, afin d'obtenir des tronçons plus homogènes. Le reste sera réalisé avec le programme 2021. Le budget point-à-temps a été totalement dépensé lors du printemps 2020. Une projection pluriannuelle sera étudiée.

Les élus « Caylus vers l'avenir » :

Légitimes... mais écartés !

Seules 14 petites voix d'écart séparaient les 2 premières listes : 45,97% contre 43,69%. En tenant compte des 436 abstentions, les vainqueurs ne représentent que 27,75% des inscrits mais emportent un nombre important de sièges 12 sur 15. En revanche, la loi donne aussi toute légitimité aux élus de l'opposition pour être associés aux débats, occuper les postes qui leur sont ouverts. Hélas, elle nous est contestée bien que nous ayons déclaré vouloir travailler ensemble pour servir Caylus. Nous sommes exclus de toutes réunions de travail, tenus à l'écart de tous projets, sans documents préalables aux séances du conseil et sans informations du Maire alors que certaines personnes extérieures les ont et les diffusent.

Nous persistons à penser que les rancœurs doivent cesser. Le Maire doit être le garant du débat démocratique en respectant et travaillant avec toutes les sensibilités pour le bien-être de tous les habitants quelles que soient leurs affinités. Nous le souhaitons et pensons qu'il y a au sein de ce conseil des personnes assez sages pour y contribuer.

Ces propos sont incomplets mais nous ne disposons que de 1320 caractères espaces compris. Les élus « Caylus vers l'avenir ».

PS : Attentifs aux problèmes du COVID, nous restons à votre écoute pour toutes aides ou démarches.

Le CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est une institution d'action sociale venant en aide aux personnes en difficulté ou nécessiteuses sur la commune. Même si non obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants, la municipalité a tout de même souhaité maintenir cette institution. Le Maire est président de droit. Le reste du bureau de CCAS se compose des membres ci-dessous.

Membres du conseil municipal : Martine Miramond, Pierre Hiernaux, Christine Soleilhet, Catherine Anema, Gisèle Poussou, Daniel Tabarly.

Membres de la commune : Denise Jazon, Annie Batut, Dominique Valières, Jeanine Ghibaudo, Marie-Agnès Mathieu, Martine Miquel.

Pour toute démarche ou demande, merci de contacter le secrétariat de la Mairie au 05.63.67.06.17.

L'Équipe Municipale

Les adjoints et leurs délégations



Vincent Cousi
Maire



Martine Miramond
1ère Adjointe
Affaires sociales et
vie associative



François Servières
2ème Adjoint
Stratégie de
développement,
relations humaines
et culture



Amélie David
3ème Adjointe
Affaires scolaires et
communication



Serge Cheval
4ème Adjoint
Finances
et patrimoines